

Touchant la prétendue violence avec laquelle Mr. Stanhope dit, qu'on a forcé le Consul que S. M. Britannique destinoit pour St. Sebaſtien, pour le faire sortir & se retirer à Salamanque; Mr. Stanhope ſçait fort bien qu'aucun Consul, de quelque Nation qu'il ſoit, n'eſt admis, ſans que préalablement il ait obtenu le conſentement & la Cedula de l'aprobation du Roi, même dans les Ports où il y a des Conſuls établis, moins dans celui de St. Sebaſtien; outre la raiſon ſus-mentionnée, il y en a une autre encore plus forte, puſque ni la Nation Angloiſe, ni aucune autre, n'ont jamais joui du Droit, ni obtenu l'uſage d'avoir un Conſul dans la Province de Guipulcoa. Ainſi, non ſeulement on ne doit pas trouver étrange qu'on ait refusé l'admiſſion d'un tel Conſul, & qu'on lui ait ordonné de ſe retirer ailleurs, mais auſſi S. M. pouvoit avec juſtice ſe reſſentir que dans cette occaſion on allegue la même choſe qu'on fait en d'autres, d'avoir déjà donné l'excluſion aux Conſuls de la Nation Angloiſe dans ce même quartier, & que l'on preſente le même papier.

Ce que finalement ajoûte Mr. Stanhope ſur l'ordre donné à Cadix pour faire ſortir de ce Port les Vaiſſeaux de Guerre Hollandois, & de ne point permettre l'entrée à aucun Vaiſſeau de Guerre Anglois ni Hollandois, a été & a une juſtification entière dans ce qui eſt déjà ſignifié ci-deſſus, en parlant des Vaiſſeaux de l'Escadre commandée par l'Amiral Jennings, & les Etats Généraux ne doivent pas être ſurpris de cette nouveauté, étant ſi naturel qu'ils ſoient traités ſans aucune différence des Anglois, après leur acceſſion au Traité d'Hannover.

Mr. Stanhope dans l'Art. XI. de ſa Lettre s'échauffe & s'explique avec quelque paſſion ſur ce que Mr. le Marquis, de la Paz lui inſinua dans ſa